

**EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
(Norme NF EN 12839:2012 et caractéristiques complémentaires)**

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES

• Tolérances applicables aux dimensions de fabrications :

- poteaux : longueur : $\pm 1\%$ (la tolérance est appliquée à la longueur totale) - section : ± 3 mm - rectitude : $< 0,5\%$ - position des réservations : ± 5 mm

- lisses : longueur : ± 5 mm - section : ± 3 mm

- dalles et panneaux : longueur : ± 5 mm - hauteur : ± 3 mm - épaisseur : ± 2 mm - équerrage (différence entre 2 diagonales) : $\leq 0,5\%$ de leur valeur moyenne - planéité : $\leq 0,2\%$ de la longueur

• Les longueurs d'appellation (nominales) des poteaux sont les longueurs hors sol.

ARMATURES (*)

Enrobage des armatures :

- soit ≥ 15 mm ; cette valeur est réduite à 10 mm lorsque la plus petite dimension de la section de l'élément est ≤ 10 cm, avec un diamètre d'armature ≤ 10 mm,

- soit $\geq \varnothing$ du plus gros granulat, si celui-ci est supérieur à 15 mm.

En outre, dans le cas des poteaux, l'enrobage des armatures mesuré à chaque extrémité doit être ≥ 15 mm et la longueur des armatures ne doit pas être inférieure à la longueur de l'élément moins 100 mm.

RÉSISTANCE A LA COMPRESSION DU BÉTON A 28 JOURS (*)

Sur éprouvettes cylindriques 15 x 30 cm : 35 N/mm² - Sur éprouvettes cubiques 15 x 15 cm : 45 N/mm².

ASPECT(*)

- surface totale de bullage $\leq 3\%$ de la surface du béton avec aucune bulle > 150 mm²,

- homogénéité de teinte avec définition d'écarts admissibles respectivement entre 2 zones adjacentes et 2 zones non contiguës,

- absence de défauts ou bavures gênant l'assemblage des éléments,

CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE

Absorption d'eau : après immersion jusqu'à masse constante dans de l'eau à $(20 \pm 3)^\circ\text{C}$ puis séchage en étuve à $(105 \pm 5)^\circ\text{C}$ jusqu'à masse constante, la quantité d'eau absorbée doit correspondre à un coefficient moyen $\leq 6,5\%$, avec aucun résultat individuel $> 6,8\%$, ou (option E+) $\leq 6,0\%$, avec aucun résultat individuel $> 6,3\%$

CARACTÉRISTIQUE MÉCANIQUE(*)

• Les prescriptions relatives aux propriétés mécaniques des éléments (tableaux 3 à 10 de la norme NF EN 12839) sont basées sur :

a) une hauteur hors sol maximale de 2,50 m (hors bavolet ou rallonge verticale);

b) un entraxe de poteaux de :

. 2 m pour les clôtures à dalles pleines et les lisses pour terrains de sport;

. 3 m pour les clôtures grillagées ou à fils ;

. 2, 5 m pour les autres types de clôtures.

c) pour les poteaux de clôtures à dalles pleines : les classes de vent définies au tableau 2 de la norme. (La carte des zones de vent figure en annexe 1 du règlement NF).

Pour les DOM TOM les critères des tableaux 3 et 7 sont à majorer de 30 %.

Dans le cas où la hauteur de la clôture ou l'entraxe des poteaux diffère, les propriétés mécaniques doivent être déterminées par interpolation.

• Dans les conditions d'essai décrites dans la norme, un élément doit résister à une charge correspondant à une charge de rupture conventionnelle ou, dans le cas des poteaux, à la charge de service et à la charge de rupture conventionnelles (majorées de 50 % pour les poteaux de tension). Exemple : poteaux pour clôtures avec partie pleine de 2 m hors sol.

Classe de vent	Classe des poteaux	Charge conventionnelle (N)	
		de service	de rupture
A	A	1800	3200
B	B	2500	4500
C	C	3200	5700

Remarque : La durabilité de la résistance mécanique des produits dans les conditions d'emploi normales et principalement assurée par la résistance du béton et le coefficient d'absorption d'eau. La caractéristique complémentaire optionnelle G (essai de gel/dégel - écaillage) est recommandée pour les éléments destinés à être mis en oeuvre dans un environnement climatique particulièrement agressif.

(*) Extrait des dispositions particulières concernant les éléments en béton précontraint :

Armatures : la position des fils de précontrainte doit respecter les prescriptions du § 4.2.3.2 de la norme NF EN 12839.

Résistance du béton à la compression :

- ≥ 25 N/mm² au moment du transfert de la force de précontrainte

- garantie à 28 jours : 40 N/mm² sur cylindre 15 x 30 cm ou 50 N/mm² sur cube 15 x 15 cm.

Aspect : aux extrémités des éléments, les fils doivent être arasés au nu des parties visibles et revêtus d'un produit d'étanchéité durable.

INTERPRÉTATION DE LA COLONNE "CODE INTERNE"
A : Usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie
O : Observations en annexe
G : dérogation à la fréquence d'analyses des granulats (1)
B : dérogation à la fréquence d'analyses du béton frais (1)
(1) : l'indice renvoie à la décision de reconduction du droit d'usage sur laquelle figure le libellé de la dérogation